

Elaboration du Règlement Local de Publicité

Par une délibération du 9 décembre 2014, le conseil municipal de CHAUMONTEL a prescrit

l'élaboration du règlement local de publicité, déterminé les objectifs de ce règlement et a défini les modalités de concertation qui seront mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration.

Cette délibération est affichée en mairie de Chaumontel.

Les organismes ou associations intéressés tels que visés à l'article L 581-14-1 du code de l'environnement sont invités à adresser à M. Saragosa (s.saragosa@ville-chaumontel.fr ^[1]) une demande s'ils souhaitent participer à la réunion technique **fixée le jeudi 12 février 2015 à 15h30**

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/elaboration-du-reglement-local-de-publicite>

Liens

[1] <mailto:s.saragosa@ville-chaumontel.fr>